

FORMULE 70B

COUR DU BANC DU ROI (DIVISION DE LA FAMILLE)

Centre de _____

(Conformément à l'article 28 de la Loi d'interprétation, le masculin est utilisé dans un sens épïcène.)

ENTRE :

(nom au complet)

requérant

— et —

(nom au complet)

intimé

REQUÊTE

À L'INTIMÉ *(nom au complet)*

Le requérant A INTRODUIT UNE INSTANCE CONTRE VOUS et demande les mesures de redressement précisées aux pages ci-jointes.

SI VOUS DÉSIREZ CONTESTER LA PRÉSENTE INSTANCE, vous ou un avocat du Manitoba vous représentant devez rédiger une réponse en utilisant la formule 70J des *Règles de la Cour du Banc du Roi*, déposer cette réponse au greffe du tribunal et la signifier à l'avocat du requérant ou au requérant, si celui-ci n'est pas représenté par un avocat :

- DANS LES 20 JOURS suivant la signification de la présente requête, si elle vous a été signifiée au Manitoba;
- DANS LES 40 JOURS suivant la signification de la présente requête, si elle vous a été signifiée dans une autre province ou dans un territoire du Canada ou aux États-Unis d'Amérique;
- DANS LES 60 JOURS suivant la signification de la présente requête, si elle vous a été signifiée à l'extérieur du Canada et des États-Unis d'Amérique.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Si la présente requête comporte une demande de pension alimentaire pour enfants ou pour conjoint ou conjoint de fait ou une demande de partage des biens, vous devez établir, au moyen de la formule 70D, une déclaration financière conformément à la règle 70.07 des *Règles de la Cour du Banc du Roi*. Vous devez joindre la déclaration financière à votre réponse et les déposer et les signifier dans le délai indiqué plus haut.

Si une demande de pension alimentaire pour enfants est présentée, vous devez également rédiger un affidavit et y annexer les documents requis au titre de l'article 21 du *Règlement concernant les lignes directrices du Manitoba sur les pensions alimentaires pour enfants*. Si la demande de pension alimentaire pour enfants est présentée en vertu de la *Loi sur le divorce* (Canada) et que le requérant ou vous-même vivez à l'extérieur du Manitoba, vous devez rédiger un affidavit et y annexer les documents requis au titre de l'article 21 des *Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants*. Vous devez joindre l'affidavit à votre réponse et les déposer et les signifier dans le délai indiqué plus haut.

SI UNE DEMANDE FORMELLE DE RENSEIGNEMENTS FINANCIERS VOUS EST SIGNIFIÉE AU MOYEN DE LA FORMULE 70D.1, VOUS DEVEZ ÉGALEMENT FOURNIR LES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS QUI Y SONT EXIGÉS DANS LE DÉLAI QUI Y EST INDIQUÉ, LEQUEL PEUT DIFFÉRER DU DÉLAI SUSMENTIONNÉ PRÉVU POUR LE DÉPÔT DE LA RÉPONSE.

VOUS VOUS EXPOSEZ À DES PEINES SÉVÈRES SI VOUS NE DÉPOSEZ PAS OU NE SIGNIFIEZ PAS À TEMPS VOTRE DÉCLARATION FINANCIÈRE DÛMENT REMPLIE.

REMARQUE : Si aucune question relative aux aliments ou aux biens n'est soulevée dans la requête ou dans votre réponse, vous n'êtes pas tenu de déposer et de signifier maintenant une déclaration financière ou un affidavit auquel sont annexés les documents requis au titre de l'article 21 des lignes directrices applicables sur les pensions alimentaires pour enfants.

SI VOUS OMETTEZ DE DÉPOSER ET DE SIGNIFIER UNE RÉPONSE, LE JUGE POURRA PROCÉDER À L'INSTRUCTION DE L'AFFAIRE EN VOTRE ABSENCE ET UNE ORDONNANCE POURRAIT ÊTRE RENDUE CONTRE VOUS RELATIVEMENT À TOUTE DEMANDE CONTENUE DANS LA PRÉSENTE REQUÊTE SANS QU'AUCUN AUTRE AVIS NE VOUS SOIT DONNÉ.

Date

Délivrée par : _____
Registraire

Cour du Banc du Roi — centre de _____

(adresse du tribunal)

PRÉCISIONS RELATIVES À LA DEMANDE

1. Le requérant demande une ordonnance en vue de l'obtention des mesures de redressement suivantes au titre de la législation provinciale :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Non-cohabitation | <input type="checkbox"/> Occupation exclusive du foyer familial |
| <input type="checkbox"/> Arrangements parentaux : | <input type="checkbox"/> Partage ou vente |
| <input type="checkbox"/> temps parental | <input type="checkbox"/> Remise de la vente |
| <input type="checkbox"/> responsabilités décisionnelles | <input type="checkbox"/> Mesures de protection : |
| <input type="checkbox"/> droit de contact | <input type="checkbox"/> interdiction de suivre une personne |
| <input type="checkbox"/> autres (<i>précisez</i>) : _____ | <input type="checkbox"/> interdiction de contact ou de communication |
| <input type="checkbox"/> Déclaration de filiation | <input type="checkbox"/> interdiction de se trouver à un endroit |
| <input type="checkbox"/> Pension alimentaire pour enfants : | <input type="checkbox"/> suspension du permis ou du privilège de conduire [paragraphe 15(1) de la <i>Loi sur la violence familiale et le harcèlement criminel</i>] |
| <input type="checkbox"/> montant prévu dans les tables | <input type="checkbox"/> autres (<i>précisez</i>) : _____ |
| <input type="checkbox"/> dépenses ou frais extraordinaires | <input type="checkbox"/> Divulgence financière |
| <input type="checkbox"/> autre montant | <input type="checkbox"/> Frais |
| <input type="checkbox"/> Pension alimentaire pour conjoint ou conjoint de fait | <input type="checkbox"/> Autre (<i>précisez</i>) : _____ |
| <input type="checkbox"/> Partage des biens familiaux : | |
| <input type="checkbox"/> égal | |
| <input type="checkbox"/> inégal | |

2. Le requérant, qui a divorcé de l'intimé à l'issue d'un jugement de divorce accordé au titre de la *Loi sur le divorce* (Canada), demande une ordonnance aux fins qui suivent au titre de cette loi :

- Arrangements parentaux :
- temps parental
 - responsabilités décisionnelles
 - autres (*précisez*) :
- Pension alimentaire pour enfants :
- montant prévu dans les tables
 - dépenses ou frais extraordinaires
 - autre montant
- Pension alimentaire pour conjoint
- Autre (*précisez*) : _____

3. Précisions relatives aux mesures de redressement demandées :
(Lorsque vous choisissez l'option « Autre », indiquez précisément sous forme de paragraphes distincts et numérotés consécutivement les mesures de redressement demandées ainsi que les allégations de fait substantiel faites à l'appui de la demande.)

5. a) Adresse complète du requérant (*y compris le code postal*) :

b) adresse complète de l'intimé (*y compris le code postal*) :

6. Enfants :

a) noms et date de naissance de tous les enfants de l'une ou l'autre des parties, ou des deux, et des enfants pour lesquels l'une ou l'autre des parties tient lieu de parent :

b) le requérant propose les arrangements parentaux suivants :

(Indiquez le type d'ordonnance demandé [soins et surveillance principaux, périodes de soins et de surveillance, temps parental, responsabilités décisionnelles] pour chaque enfant à l'égard duquel le requérant demande une ordonnance parentale.)

c) le requérant demande une pension alimentaire pour enfants à l'égard de :

d) le requérant propose les arrangements suivants en matière de pension alimentaire pour enfants :

7. Dates des ententes écrites ou verbales conclues entre les parties :

8. Précisions relatives aux ordonnances, à la procédure et aux actions en justice visant toute partie à la présente instance, notamment :

(Donnez des précisions sur ces ordonnances, cette procédure, ces actions en justice, etc. [p. ex., la nature de la question, son état d'avancement, la date, le tribunal, le numéro de dossier du tribunal ou d'incident, etc.] ou indiquez « AUCUN » si aucune ordonnance, procédure ou action en justice ne vise une partie.)

a) une ordonnance ou instance relative à des arrangements parentaux, à une pension alimentaire pour enfants ou pour conjoint ou à des biens;

b) une ordonnance de protection civile ou une instance relative à une telle ordonnance;

c) une ordonnance, instance, entente ou mesure relative à la protection d'un enfant;

d) une ordonnance, une instance ou un engagement relatifs à toute affaire de nature criminelle.

9. Renseignements financiers :

La déclaration financière (formule 70D) du requérant est jointe à la présente requête.

(S'il ne demande pas de pension alimentaire pour enfants ou pour conjoint ni le partage des biens, le requérant n'est pas tenu de joindre à la présente requête une déclaration financière ou un affidavit auquel sont annexés les documents requis au titre de l'article 21 des lignes directrices applicables sur les pensions alimentaires pour enfants.)

(Si la requête comporte une demande de pension alimentaire pour enfants, ajoutez ce qui suit.)

L'affidavit du requérant auquel sont annexés les documents requis au titre de l'article 21 des lignes directrices applicables sur les pensions alimentaires pour enfants est joint à la présente requête.

10. a) Description officielle du bien réel à l'égard duquel le partage ou la vente est demandé :

b) adresse du bien réel décrit ci-dessus :

c) nom(s) auquel (auxquels) le bien est enregistré :

d) valeur marchande du bien en dollars :

e) précisions relatives aux charges enregistrées contre le bien :

(Biffez le paragraphe 11 si aucune mesure de redressement n'est demandée sous le régime de la Loi sur le divorce [Canada].)

11. Attestation du requérant à l'égard de ses obligations et de ses responsabilités sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada) :

J'atteste que je suis conscient de mes obligations et de mes responsabilités sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada), lesquelles sont les suivantes :

(Biffez l'alinéa a) si vous ne demandez pas de temps parental ni de responsabilités décisionnelles sous le régime de la Loi sur le divorce [Canada].)

a) si le tribunal m'attribue du temps parental ou des responsabilités décisionnelles :

- (i) j'exerce ce droit ou ces responsabilités d'une manière conforme avec l'intérêt supérieur de l'enfant,
- (ii) avant de changer mon lieu de résidence ou celui de l'enfant, j'en avise, conformément à la *Loi sur le divorce* (Canada), quiconque s'est vu accorder du temps parental avec lui, des responsabilités décisionnelles à son égard ou un droit de contact avec lui au titre d'une ordonnance de contact*,
- (iii) avant d'effectuer ou de faire effectuer à l'enfant un déménagement important, j'en avise, au moins 60 jours avant la date de déménagement prévue, en la forme que prévoient les règlements pris en vertu de la *Loi sur le divorce* (Canada), quiconque s'est vu accorder du temps parental avec lui, des responsabilités décisionnelles à son égard ou un droit de contact avec lui au titre d'une ordonnance de contact*;

-
- * Tout déménagement, quelle qu'en soit la distance, constitue un changement de résidence.
 - Un « déménagement important » est un déménagement — qu'il soit effectué par un enfant ou par une personne ayant du temps parental avec lui ou des responsabilités décisionnelles à son égard — qui pourrait avoir une incidence importante sur la relation de l'enfant avec une personne ayant ou demandant un droit de contact avec lui au titre d'une ordonnance de contact ou du temps parental avec lui ou des responsabilités décisionnelles à son égard.
 - Toute personne ayant du temps parental avec un enfant ou des responsabilités décisionnelles à son égard doit aviser de tout déménagement prévu quiconque a du temps parental ou un droit de contact avec lui ou des responsabilités décisionnelles à son égard.
 - Il faut donner tout avis de déménagement important au moins 60 jours à l'avance.
 - Quiconque a un droit de contact avec un enfant et propose un changement de résidence doit en aviser toute personne ayant du temps parental ou un droit de contact avec l'enfant ou des responsabilités décisionnelles à son égard. Si le changement de résidence prévu aura vraisemblablement une incidence importante sur la relation de cette personne avec l'enfant, l'avis doit lui être donné au moins 60 jours à l'avance.
 - **Les exigences en matière d'avis sont prévues aux articles 16.7 à 16.96 de la *Loi sur le divorce* (Canada) et les formules et modalités en matière d'avis se trouvent pour leur part dans le *Règlement relatif à l'avis de déménagement important* pris en vertu de cette loi (voir le site Web du ministère de la Justice du Canada à l'adresse www.laws-lois.justice.gc.ca).**

(Biffez l'alinéa b) s'il n'y a aucun enfant à charge.)

- b) je protège de mon mieux tout enfant à charge des conflits pouvant découler de la présente instance;
- c) dans la mesure où il convient de le faire, je tente de régler le présent litige en ayant recours à un mécanisme de règlement des différends familiaux;
- d) je fournis les renseignements complets, exacts et à jour que je suis tenu de fournir sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada);
- e) je me conforme à toute ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada).

(Biffez le paragraphe 12 si aucune mesure de redressement n'est demandée sous le régime de la Loi sur le droit de la famille.)

12. Attestation du requérant à l'égard de ses obligations et de ses responsabilités sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* :

J'atteste que je suis conscient de mes obligations et de mes responsabilités sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*, lesquelles sont les suivantes :

- a) je dois tenter :
 - (i) d'atténuer les conflits,
 - (ii) de favoriser la collaboration,
 - (iii) d'agir d'une manière qui est conforme à l'intérêt supérieur de tout enfant concerné par le différend;

(Biffez l'alinéa b) si vous ne demandez pas de temps parental, de responsabilités décisionnelles ni de droit de contact sous le régime de la Loi sur le droit de la famille.)

- b) si le tribunal m'attribue du temps parental avec un enfant, des responsabilités décisionnelles à son égard ou un droit de contact avec lui au titre d'une ordonnance de contact :
 - (i) j'exerce ces responsabilités parentales ou ce droit de contact d'une manière conforme avec l'intérêt supérieur de l'enfant,
 - (ii) avant d'effectuer ou de faire effectuer à l'enfant un déménagement important, j'en avise, au moins 60 jours avant la date de déménagement prévue, en la forme et de la manière que prévoient la *Loi sur le droit de la famille* et le *Règlement sur le droit de la famille*, toute personne, selon le cas :
 - (1) qui est un parent de l'enfant ayant des responsabilités parentales (responsabilités décisionnelles, temps parental, droit de garde ou droit de visite) à son égard au titre d'une ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou de la *Loi sur l'obligation alimentaire* ou en application d'une loi;
 - (2) qui est son tuteur au titre d'une ordonnance de tutelle;

- (3) qui lui tient lieu de parent et qui a des responsabilités parentales à son égard au titre d'une ordonnance parentale rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*;
 - (4) qui a des contacts avec lui au titre d'une ordonnance de contact rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou au titre d'une ordonnance attributive de droit de visite rendue sous le régime de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille*;
 - (5) qui a présenté une requête en vue de l'obtention d'une ordonnance parentale, de tutelle ou de contact à son égard qui est toujours en instance** ,
- (iii) avant de changer mon lieu de résidence ou celui de l'enfant, j'en avise, en la forme et de la manière que prévoient la *Loi sur le droit de la famille* et le *Règlement sur le droit de la famille*, toute personne, selon le cas :
- (1) qui est un parent de l'enfant ayant des responsabilités parentales (responsabilités décisionnelles, temps parental, droit de garde ou droit de visite) à son égard au titre d'une ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou de la *Loi sur l'obligation alimentaire* ou en application d'une loi;
 - (2) qui est son tuteur au titre d'une ordonnance de tutelle;
 - (3) qui lui tient lieu de parent et qui a des responsabilités parentales à son égard au titre d'une ordonnance parentale rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*;
 - (4) qui a des contacts avec lui au titre d'une ordonnance de contact rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou au titre d'une ordonnance attributive de droit de visite rendue sous le régime de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille***.

Je comprends que si le changement de résidence prévu aura vraisemblablement une incidence importante sur la relation d'une personne avec l'enfant, l'avis doit lui être donné au moins 60 jours à l'avance.

(Biffez l'alinéa c) s'il n'y a aucun enfant.)

- c) je protège de mon mieux tout enfant des conflits pouvant découler de la présente instance;
- d) dans la mesure où il convient de le faire, je tente de régler les questions pouvant faire l'objet d'une ordonnance sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* en ayant recours à un mécanisme de règlement des différends familiaux;
- e) je fournis les renseignements complets, exacts et à jour que je suis tenu de fournir sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou de toute autre loi applicable;
- f) je me conforme à toute ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*.

** Les exigences en matière d'avis sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* sont prévues dans cette loi et dans le *Règlement sur le droit de la famille*. Le *Formulaire d'avis de déménagement important*, le *Formulaire d'avis de changement de résidence* et le *Formulaire d'opposition à un déménagement important* se trouvent pour leur part dans le *Règlement sur le droit de la famille*.

13. Déclaration du requérant :

J'ai lu la présente requête et j'en comprends le sens. Les déclarations qui y figurent et dont j'ai une connaissance directe sont vraies et je crois que celles dont je n'ai pas une connaissance directe le sont également.

Fait à _____, le _____
(jour) (mois) (année)

Signature du requérant

Adresse du requérant aux fins de signification :

Avocat du requérant :

(nom de l'avocat)

(nom du cabinet d'avocats)

(adresse)

(n° de téléphone)

(n° de télécopieur)

(adresse électronique)

(Biffez l'attestation de l'avocat ci-dessous si le requérant ne demande aucune mesure de redressement sous le régime de la Loi sur le divorce [Canada].)

Déclaration de l'avocat à l'égard de ses obligations sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada) :

Je soussigné, _____, avocat de _____, requérant, atteste au tribunal que je me suis conformé aux exigences prévues au paragraphe 7.7(2) de la *Loi sur le divorce* (Canada).

Fait à _____, le _____
(jour) (mois) (année)

Signature de l'avocat

Nom de l'avocat

(Biffez l'attestation de l'avocat ci-dessous si le requérant ne demande aucune mesure de redressement sous le régime de la Loi sur le droit de la famille.)

Déclaration de l'avocat à l'égard de ses obligations sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* :

Je soussigné, _____, avocat de _____, requérant, atteste au tribunal que je me suis conformé aux exigences prévues au paragraphe 9(1) de la *Loi sur le droit de la famille*.

Fait à _____, le _____
(jour) (mois) (année)

Signature de l'avocat du requérant

Nom de l'avocat